



Restricted and Prohibited Activity Notices 2026-2027

In order to help ensure the continued protection of natural and cultural resources, as well as to promote visitor safety and a positive visitor experience in Cape Breton Highlands National Park, the Superintendent has issued the following Restricted or Prohibited Activity Notices:

- Park Entry Pass Requirement Notice
- Firearms Prohibition Notice
- Restricted Activity - Liquor
- Prohibited Activity - Bulk Garbage Produced Outside Park Deposited in Park Receptacles
- Prohibited Activity - Skateboarding or Longboarding
- Prohibited Activity - Bicycles on Skyline Trail
- Prohibited Activity - Drone Usage
- Restricted Activity - Metal Detectors
- Restricted Activity - Rock or Ice Climbing
- Restricted Activity - Smoking
- Restricted Area - Skyline Headland

The detailed Restricted and Prohibited Activity/Area Notices are kept at the Ingonish and Chéticamp Visitor Centres, as well as at the Park Administration, and Park Warden offices.

Failure to comply with Restricted or Prohibited Activity/Area Notices or with any National Park Regulation may result in fines or prosecution under the *Canada National Parks Act*. Please feel free to contact park staff for further information.

For park emergencies or to report illegal activity in the park, please contact our 24 hr Dispatch Service at 1-877-852-3100

Avis de restriction de d'interdiction pour 2026-2027

Afin de continuer à veiller à la protection des ressources naturelles et culturelles et de promouvoir la sécurité des visiteurs et une expérience positive pour les visiteurs au parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, le directeur du parc a émis les avis de restriction et d'interdiction ci-dessous :

- Avis - Exigence concernant la détention d'un laissez-passer de parc
- Avis d'interdiction de posséder une arme à feu
- Avis de restriction - Alcool
- Avis d'interdiction - Déchets produit à l'extérieur du parc et placés dans les poubelles du parc
- Avis d'interdiction - Planche à roulette ou longue planche
- Avis d'interdiction - Vélos sur le sentier Skyline
- Avis d'interdiction - Utilisation d'un drone
- Avis de restriction - Détecteurs de métal
- Avis de restriction - Escalade de rocher ou de glace
- Avis de restriction - Fumer
- Avis de désignation de zone à accès réglementé - Promontoire Skyline

Les avis de restriction et d'interdiction complets sont conservés aux centres d'accueil d'Ingonish et de Chéticamp, ainsi qu'au centre administratif du parc et au bureau des gardes de parc.

Quiconque contrevient aux avis de restriction et d'interdiction ou aux règlements des parcs nationaux est passible d'amendes ou de poursuites judiciaires en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. N'hésitez pas à communiquer avec le personnel du parc pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour signaler une urgence ou une activité illégale dans le parc, communiquez avec notre Service de répartition ouvert en tout temps au 1-877-852-3100.

Andrea Cote A/ Park Superintendent / Directrice par intérim. Date : 2026/04/01